



CONSEIL D'ÉTAT
section de législation

Quatrième chambre

La demande d'avis introduite le 16 janvier 2024 par le Ministre-Président du Gouvernement de la Communauté française et Ministre des Relations internationales, des Sports et de l'Enseignement de Promotion sociale, sur un projet d'arrêté du Gouvernement de la Communauté française 'portant les dispositions diverses relatives au signalement d'informations sur une irrégularité suspectée au sein de Wallonie-Bruxelles International', portant le numéro 75.377/4 du rôle de la section de législation du Conseil d'État, a été rayée du rôle le 17 janvier 2024, conformément à l'article 84, § 5, des lois 'sur le Conseil d'État', coordonnées le 12 janvier 1973.